



ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux
Tel.: 06.36.15.98.28
site: asadco21.fr




. REGLEMENT PARTICULIER MODERNE. et PEA.

. Rallye régional de Bligny sur Ouche. . Le 11 mai 2024.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : 28 janvier 2024
- Ouverture des engagements : dès parution du règlement
- Clôture des engagements : 6 mai 2024 (minuit cachet de la poste faisant foi)
- Parution du carnet d'itinéraire : 30 avril 2024 (téléchargeable depuis le site)
- Dates et heures des reconnaissances :
 - 5 mai 2024 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h,
 - 9 mai 2024 entre 14h et 17h,
 - 10 mai 2024 entre 9h et 12h.
- Ordre des départs : Moderne.
- Tableau d'affichage : Salle des fêtes, place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- Vérifications administratives le :
 - 10 mai 2024 de 14h à 20h, Salle des fêtes, place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- Vérifications techniques le :
 - 10 mai 2024 de 14h à 20h30, Salle des fêtes, place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- Mise en parc fermé à l'issue des contrôles place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 10 mai 2024 à 20h30 Lieu : PC Mairie de Bligny sur Ouche.
- Publication des équipages admis au départ le : 10 mai 2024 à partir de 20h45 Lieu : PC mairie place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- Publication des heures et ordres de départ le : 10 mai 2024 à partir de 21h Lieu : Mairie place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 17-96
du 25/01/2024




ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux

Tel.: 06.36.15.98.28

site: asadco21.fr



Déroulement du rallye :

Samedi 11 mai 2024

- Départ du véhicule tricolore le samedi 11 mai 2024 à 8h30, 1^{er} concurrent à 9h45 depuis le parc fermé, parking place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche
- Arrivée du 1^{er} concurrent le samedi 11 mai 2024 à partir de 18h parking place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche.
- Contrôles finaux le 11 mai 2024 à partir de 18h Lieu : garage « Benoit Gerbenne » (EUROREPAR) 3, route d'Arnay à Bligny sur Ouche au tarif de 60€ l'heure de main d'œuvre.
- Publication du résultat final provisoire 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- Publication du résultat final définitif au moins 30mn après la publication du résultat provisoire.
- Remise des prix le : 11 mai 2024 à l'issue de la publication des résultats définitifs salle des fêtes, place de l'hôtel de ville 21360 Bligny sur Ouche.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Côte d'Or organise les 10 et 11 mai 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique le rallye régional de Bligny sur Ouche.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le numéro (*en cours*)

Comité d'Organisation

Président :

Monsieur Marc Brodut

Membres :

Mesdames Chantal Normand, Marie Trinquesse, Martine Malgras.

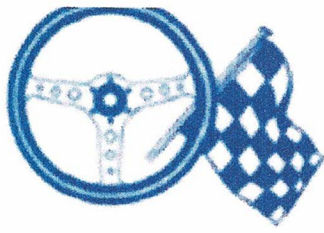
Messieurs Philippe Soucelier, Camille Trinquesse, Dominique Petitot, Jean Maurice Mairet, Michel Motus, Gérard Denis.

Secrétariat et permanence du Rallye :

19 rue du Château 21380 Messigny et Vantoux

06.36.15.98.26

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.



ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux
Tel.: 06.36.15.98.28
site: asadco21.fr



1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires sportifs

Présidente du Collège :

Madame Josiane Charleux. Licence n°04/02 - 9434

Commissaires Sportifs

Monsieur Fabrice Van Wontrech licence n° 03/14 -1183

Monsieur Pascal Nomblot licence n° 04/02 - 182228

Direction de course

Directeur de Course

Monsieur Christian Hamon. Licence n°04/08 - 29685

Directeur de Course adjoint

Monsieur Philippe Dréau Licence n°04/20 - 2281

Véhicule « Tricolore »

Monsieur M. Hubert Benoit licence n° 04.11/3617

Véhicule « autorité »

Monsieur Pierre Guélaud licence n° 04.01/15125

Monsieur Pierre Godot licence n° 04.11/23434

Véhicule info – sécurité :

Monsieur Jacky Lamboley

Madame Martine Malgras

Véhicule balais :

Madame Brigitte Dréau Licence n° 04/20 - 2282

Juge de faits :

Monsieur Camille Trinquesse Licence n°04/13-3175

Responsable des démos :

Monsieur Philippe Dréau Licence n°04/20 – 2281

Commissaires Technique

Responsable :

Monsieur Bruno Divert Licence n° 12/01 - 40573

Monsieur

Monsieur

Parcs

Parcs fermés et, regroupement

Monsieur Jean Paul Brottier licence n°04/08 - 13533

Parc assistance et vérif. Admin.

Monsieur Gérard Pora Licence n° 04/18 – 57091

Epreuve chronométrée

Directeur de Course délégué à l'ES

Monsieur Jean Michel Pigenet Licence n°04/45 - 37172

DC adjoint, délégué à l'ES

Monsieur Jacky Lepeule Licence n° 04/11 - 13663

Médecin

Docteur à venir

Ambulance :

Auxois Morvan Ambulances

Chronométrateur :

Monsieur Naudet Florian

Chargé des relations avec les concurrents

Monsieur Durix Michel Licence n° 04/04 - 14548

Chronométrateurs arrivée

Monsieur Millet Martial Licence n° 03/24 - 12596

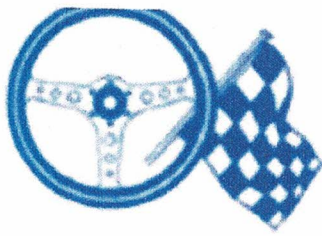
Classement

Tous les officiels sont juges de faits.

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de Bligny sur Ouche compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2024 (coef. 2)
- ✓ Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2024
- ✓ Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne-Franche Comté 2024



ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux
Tel.: 06.36.15.98.28
site: asadco21.fr



1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au Rallye de Bligny sur Ouche doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement (à se procurer sur le site asadco21.fr, dûment complétée, avant le 6 mai 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10. Le nombre des engagés modernes est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 345 € jusqu'au 30 avril 2024, 370€ après cette date. (Dont 5€ pour le challenge commissaire).
 - 320€ pour un équipage 100% ASA Côte d'Or
 - 330€ pour un équipage 50% ASA Côte d'Or
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €.
- Chèque à établir au nom de : **ASA – Côte d'Or**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- Les chèques ne seront déposés en banque que la semaine suivant le rallye.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

- L'assistance sera autorisée aux différents emplacements identifiés sur la carte qui sera affichée à la salle des fêtes, place de l'Hôtel de ville 21390 Bligny sur Ouche.
- Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

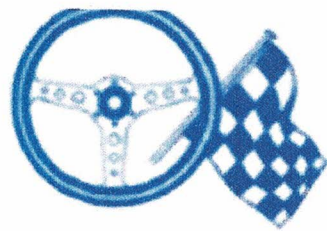
ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux
Tel.: 06.36.15.98.28
site: asadco21.fr



ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye Régional de Bligny sur Ouche représente un parcours total de 42,750 km X 3 = 128,250km
Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 13,3 km X 3 = soit 40km d'ES.

L'épreuve spéciale est : Painblanc, Nuas, Buisson (Thorey sur Ouche), Colombier, Chaudenay la Ville.

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages autorisés en reconnaissance est de : **3 maximum**.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Pour les détails se référer à la réglementation générale sur le site FFSA, réglementation générale, onglet « règlement standard des rallyes 2024 ».

Les reconnaissances et non les essais auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Dates et heures des reconnaissances :
 - 5 mai 2024 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h,
 - 9 mai 2024 entre 14h et 17h,
 - 10 mai 2024 entre 9h et 12h.
- Les horaires sont stricts, 5 villages sont traversés aussi pour la pérennité de l'épreuve dans ces traversées de villages il convient d'être particulièrement prudent.

Des contrôles seront effectués y compris par la gendarmerie, tout manquement à ces consignes entrainera des pénalités voire le refus d'engagement.

6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Les traces laissées par la chauffe des pneumatiques impactent fortement les futures demandes de passages auprès des municipalités et compliquent le travail des organisateurs, merci de votre compréhension.

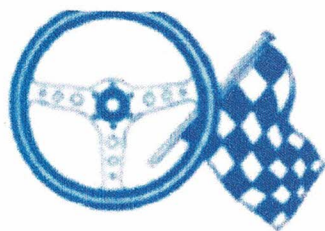
ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le signe distinctif de tous les officiels et commissaires est le port du badge du rallye.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.



ASA Côte d'Or

19 rue du Château
21380 Messigny et Vantoux

Tel.: 06.36.15.98.28

site: asadco21.fr



ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Classement scratch primé à la spéciale :

Général :

- 1er : 100 € - 2e : 70 € - 3e : 50 €

Féminin :

- 1er : 100 € (si moins de 3 partant prime divisée par 2)

Classe :

<u>1^{er}</u>	<u>2^{ème}</u>	<u>3^{ème}</u>
100€	50€	30€
Si plus de 3 partants	Si plus de 5 partants	Si plus de 9 partants

Si moins de 3 partant prime divisée par 2.